



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE.....	3391
2.	ORDRE DU JOUR.....	3391
	2026 08 136 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026	
		3391
3.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	3392
	2026 08 137 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026.....	3392
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S’IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026	3392
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3392
6.	LES RAPPORTS	3392
	6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3392
	6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3392
	6.3. RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3392
	6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3392
7.	ADMINISTRATION.....	3393
	2026 08 138 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES – 2026.....	3393
	2026 08 139 7.2. TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERVILLE.....	3393
	2026 08 140 7.3. AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU COIN TREMBLAY ET FAVREAU.....	3393
	2026 08 141 7.4. DON À LA FONDATION MIRA.....	3393
8.	URBANISME.....	3394
9.	VOIRIE MUNICIPALE	3394
	2026 08 142 9.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / RÉFECTION DE LA ROUTE 251.....	3394
10.	HYGIÈNE DU MILIEU	3394
11.	SÉCURITÉ.....	3395
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	3395
	2026 08 143 12.1. APPROBATION D’ACHAT DE TAPIS D’ENTRAÎNEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	3395
	12.2. AUTORISATION D’ACHAT DE CHAISES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE.....	3395
	2026 08 144 12.3. APPROBATION D’UN BUDGET POUR L’ACTIVITÉ DE L’HALLOWEEN 2026.....	3395
	2026 08 145 12.4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-05-092 : APPROBATION DE REFAIRE LA CROIX DE CHEMIN LEMIRE SISE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE.....	3396
	2026 08 146 12.5. ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR REFAIRE LES TROIS CROIX DE CHEMIN DE LA MUNICIPALITÉ (SCALABRINI, RIVARD ET DE LA RIVIÈRE).....	3396
13.	CORRESPONDANCE	3397
	13.1. DÉPÔT DE LA LISTE CONCERNANT LA CORRESPONDANCE.....	3397
14.	TRÉSORERIE.....	3397
	2026 08 147 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2026.....	3397
	2026 08 148 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 AOÛT 2026.....	3397
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3398
	2026 08 149 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3398



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 août 2026, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Carol-Anne Côté	Monsieur Anthony Masson
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Réjean Masson

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2026

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Autorisation de destruction des archives 2026
- 7.2. Tournoi de golf du maire de Waterville
- 7.3. Aménagement paysager au coin Tremblay et Favreau
- 7.4. Don à la Fondation MIRA

8. Urbanisme

- 8.1. Rien à signifier

9. Voirie

- 9.1. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) / Réfection de la route 251

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Rien à signifier

11. Sécurité

- 11.1. Rien à signifier

12. Loisirs et Culture

2026 08 136

- 12.1. Autorisation d'achat de tapis d'entraînement pour le Centre communautaire
- 12.2. Autorisation d'achat de chaise pour le Centre communautaire
- 12.3. Approbation d'un budget pour l'activité de l'Halloween 2026
- 12.4. Abrogation de la résolution 2024-05-092 : Approbation de refaire la croix de chemin Lemire sise sur le chemin de la Rivière
- 12.5. Acceptation de l'offre de service pour refaire les trois croix de chemin de la municipalité (Scalabrini, Rivard et de la Rivière)

13. Correspondance

- 13.1 Dépôt de la liste concernant la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de juillet 2026
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 3 août 2026

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2026 08 137 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 6 juillet 2026

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2026 08 138 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES - 2026

CONSIDÉRANT que l'archivage annuel des documents de la municipalité a été effectué par monsieur Michel Hamel archiviste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » daté du 9 juillet 2026, préparé par monsieur Michel Hamel, archiviste ;

QUE cette liste soit classée sous la cote B30 – A1.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 139 7.2. TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERVILLE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'inscription de monsieur le conseiller Yvon Desrosiers pour le souper du tournoi de golf du maire de Waterville, qui se déroulera le 28 août 2026 au Club de golf de Waterville.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 140 7.3. AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU COIN TREMBLAY ET FAVREAU

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du chemin Tremblay ont créé un espace de verdissement qui nécessiterait un aménagement paysager ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à Mme Myriam Fréchette de nous faire une esquisse et une soumission pour aménager le coin ;

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de la Jardinière pour faire un aménagement paysager au coût approximatif de 750 \$ plus les taxes applicables ;

QUE la municipalité s'engage à fournir la grosse roche ou toute autre structure qu'elle voudra ;

DE faire parvenir la résolution à Mme Fréchette ;

D'autoriser la direction à faire le paiement à la suite des travaux dans le compte de grand livre : Entretien, fleurs, enseigne.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 141 7.4. DON À LA FONDATION MIRA

CONSIDÉRANT que la Fondation MIRA ne fait pas qu'offrir des chiens d'assistance aux personnes vivant un handicap visuel ou moteur ;

CONSIDÉRANT que la Fondation aide également des gens ayant reçu un diagnostic du spectre de l'autisme (TSA) ;

CONSIDÉRANT que les chiens d'assistance aident les gens atteints d'un TSA à mieux s'intégrer et à se développer dans la société ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire un don de 125 \$ afin d'aider les gens atteints d'un TSA.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Rien à signifier

9. Voirie municipale

2026 08 142 9.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / RÉFECTION DE LA ROUTE 251

CONSIDÉRANT que la route 251 constitue un axe routier essentiel pour la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tant pour la circulation locale que régionale ;

CONSIDÉRANT l'augmentation marquée du trafic lourd, incluant de nombreux véhicules agricoles et camions de transport, qui accentue la détérioration de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que l'état actuel de la route 251 présente des risques importants pour la sécurité des usagers, notamment en raison de nids-de-poule, d'affaissements et d'un marquage au sol déficient ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyennes et citoyens, des travailleurs agricoles, des transporteurs et de l'ensemble des usagers doit être une priorité absolue ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un réseau routier sécuritaire et fonctionnel pour soutenir le développement économique, la vitalité agricole et la qualité de vie à Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande formellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) la réfection urgente et complète de la route 251 sur le territoire de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QUE cette demande mette l'accent sur la nécessité d'assurer la sécurité de tous les usagers, en tenant compte du volume élevé de trafic lourd et agricole ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise sans délai au MTMD et ainsi qu'à la députée de la circonscription de Saint-François ;

QUE la municipalité demeure disponible pour collaborer activement avec le MTMD afin de prioriser et accélérer les interventions requises.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu



Rien à signifier

11. Sécurité

Rien à signifier

12. Loisirs et culture

2026 08 143 12.1. APPROBATION D’ACHAT DE TAPIS D’ENTRAÎNEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que Shining Athletic a demandé de faire l’achat de tapis d’entraînements pour les activités qui sont offerts (cheerleading et motricité pour les tout-petits) aux citoyens de la municipalité et aux alentours de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une subvention au : Demande express Fonds Neil et Louise Tillotson ;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention a été acceptée pour un montant de 1500 \$;

CONSIDÉRANT que si la commande était faite avant le 31 juillet, un rabais de 20 % était octroyé pour la commande ;

CONSIDÉRANT que la commande a été passé le 27 juillet 2026 pour l’achat de 3 tapis de 6’ X 42’;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’approuver l’achat des tapis d’entraînement au coût avant subvention et rabais de 4 797 \$ taxes et livraison non incluse ;

Achat des tapis :	4797.00 \$
Rabais 20 % :	- 959.40 \$
Subvention :	-1 500.00 \$
Taxe TVQ :	+239.28 \$
Livraison :	<u>+ 960.00 \$</u>
Total aux nettes :	3 536.88 \$

QUE les tapis puissent servir à d’autres activités que la municipalité voudra offrir ;

QUE le montant requis soit puisé dans le département : Loisirs et culture : Autres

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12.2. AUTORISATION D’ACHAT DE CHAISES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2026 08 144 12.3. APPROBATION D’UN BUDGET POUR L’ACTIVITÉ DE L’HALLOWEEN 2026

CONSIDÉRANT que l’activité pour l’Halloween en 2025 a été un succès ;

CONSIDÉRANT que cette animation sera renouvelée une nouvelle année ;

CONSIDÉRANT que l'une des organisatrices de l'évènement demande à la municipalité un budget pour recréer l'activité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver un budget de 1 500 \$ pour l'évènement ;

QUE le montant requis soit puisé dans le département Administration : activité citoyenne.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 145 12.4. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-05-092 : APPROBATION DE REFAIRE LA CROIX DE CHEMIN LEMIRE SISE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-05-092 mandait M. Marcel Fillion pour refaire la croix de chemin sise sur le chemin de la Rivière ;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière discussion M. Fillion ne s'engageait pas à désinstaller et réinstaller la croix de chemin ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une autre offre de service à un autre ébéniste qui incluait la désinstallation et la réinstallation ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution 2024-05-092 afin de pouvoir mandater un autre fournisseur.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 146 12.5. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR REFAIRE LES TROIS CROIX DE CHEMIN DE LA MUNICIPALITÉ (SCALABRINI, RIVARD ET DE LA RIVIÈRE)

CONSIDÉRANT que la municipalité a trois croix de chemin inscrites au Registre du patrimoine culturel et qu'elles sont protégées ;

CONSIDÉRANT que la direction a demandé une offre de service à M. Jérémie D. Grant, charpentier-menuisier traditionnel pour refaire les croix de chemins situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'offre de service comprend la désinstallation et la réinstallation des trois croix de chemin ainsi que divers travaux tels que mentionnés dans l'offre de service ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de M. Jérémie D. Grant au coût de 17 000 \$ taxes non incluses ;

DE respecter les conditions et hypothèses mentionnées dans l'offre de service ;



QU’UN premier versement (50%) soit fait au début des travaux, et le reste à la fin des travaux soit après l’installation des croix (50% restant).

QUE le montant requis soit puisé dans le département Loisirs et cultures : Entretien des croix de chemin.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

13.1. DÉPÔT DE LA LISTE CONCERNANT LA CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s’il y a lieu suivant l’identification prévue au calendrier de conservation.

14. Trésorerie

2026 08 147 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 6 juillet 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de juin du chèque/dépôt 503144 au 503175 d’un montant de 22 785.21 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 6 juillet 2026 d’un montant de 5 715.61 \$;

- Payé par chèque aucun
- Payé par prélèvement numéro 15300 à 15312 au montant de 5 715.61 \$
- Payé par dépôt direct aucun

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 08 148 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 3 août 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents.

D’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 264 242.05 \$ d’en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d’investissement ;



- comptes à payer par chèque 6634 à 6645 pour un montant de 16 693.98 \$
- comptes à payer par prélèvement 15313 à 152315 pour un montant de 527.62 \$
- comptes à payer par dépôts direct numéro 2020 au 2046 pour un montant de 247 020.45 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 264 242.05 \$ au 3 août 2026.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2026 08 149 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h09

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.	Brigitte Desruisseaux Directrice générale et Greffière-trésorière
--	---